

Compte-rendu du comité de pilotage du 31 mars 2010

Étaient présents et/ou représentés :

FCPE, GISH, PEP, responsables de la formation, un directeur de SEGPA, 2 membres d'équipe pluridisciplinaire MDPH, syndicat SNUipp-FSU (1 enseignante, 1 AVS), coordination cellule AVS.

1. Accompagnement des élèves

Année	Nombre de notifications MDPH	Nombre d'enfants accompagnés
Mars 2006	302	230
01/03/07	453	420
Mars 2008	701	573
Mars 2009	759	696
Mars 2010	977	918

Au 6/04/10 il est prévu 65 personnes en plus, ce qui ramène à 3 le nombre d'élèves non accompagnés, essentiellement pour des problèmes de situation géographique.

Au 11/03/10 il y a 746 heures de notifications non honorées. La dotation pour cette année scolaire était de 283 postes et il n'y a eu que 180 personnes recrutées. Il y aura donc des recrutements supplémentaires pour couvrir ces heures.

2. Les personnels

Il y a eu plusieurs campagnes de recrutement :

Date	Nombre de personnes recrutées	Type de contrat
Novembre 2009	38	CAE
Décembre 2009	17	CAE
Janvier 2010	19	CAE-CUI
Février 2010	12	CAE-CUI
Mars 2010	65	CAE-CUI

La cellule AVS constate une hausse du niveau de compétence et de diplômes chez les personnels postulant.

Il y a 552 AVS tous contrats confondus.

Il n'y a plus de budget pour recruter des personnels sous contrat AED.

La cellule AVS déplore une perte en qualité d'accompagnement car il y a beaucoup de CAE-CUI, ce qui empêche les interventions hors temps scolaire (cantine, CLAE).

De plus, il n'y a aucune garantie sur la dotation qui sera allouée l'an prochain.

Avec les postes restants de cette année, la cellule AVS tente de mettre en place un « pool » de remplacement sur des congés longs type maternité. Les personnels qui seront affectés aux remplacements auront un allègement de leur temps de travail pour compenser le morcèlement de leur emploi du temps et leurs temps de trajets.

Par ailleurs, la circulaire de juillet 2008 préconisait la mise en place d'entretiens suivis annuels et la délivrance d'une attestation de compétences pour chaque AVS.

Le nombre croissant d'AVS et le manque de personnel au sein de la cellule AVS empêchent l'organisation de ces entretiens suivis annuels. Seules les personnes dont le contrat arrive ou est arrivé à terme au cours de cette année scolaire en bénéficieront. Ils se dérouleront à partir du 10 mai 2010, 41 personnes sont concernées cette année.

L'entretien suivi porte sur la dernière année d'exercice et l'attestation de compétences sur l'ensemble des années effectuées. Y participent un conseiller pédagogique de la circonscription en question et une coordinatrice de la cellule AVS. L'enseignant de « rattachement » de la dernière année est également invité à y participer, ou à produire un document décrivant les tâches effectuées et compétences acquises.

3.La formation

Il y a eu deux sessions de formation d'adaptation à l'emploi cette année, qui concernaient 78 personnes (dont 38 AED) pour la première et 80 (dont 9 AED) pour la seconde.

Les personnes recrutées depuis décembre 2009 n'ont pas bénéficié de formation par manque de budget. En effet pour les 87 CAE-CUI il n'existe à ce jour aucun support budgétaire.

4.La communication

Les documents vont être mis à jour sur le site de l'ASH, et seront envoyés aux Inspecteurs de circonscription ainsi qu'aux chefs d'établissements et directeurs d'écoles début juillet.

L'objectif étant que chaque établissement ait connaissance du rôle et des missions des AVS.

Des directeurs d'école et chefs d'établissements sont également invités à participer aux entretiens de recrutement pour les inciter à s'informer sur le sujet et leur proposer une réelle implication dans le dispositif.

5.Les priorités futures

- Compléter les heures notifiées non accompagnées
- Mettre en place une équipe de remplaçants.
- Introduire plus de souplesse dans la gestion des accompagnements notamment en rendant possible leur suspension en fonction des besoins de l'enfant.
- Devant le constat général des difficultés de gestion des accompagnements individuels en collège (essentiellement compatibilité des emplois du temps), l'idée de mettre en place des postes d'AVSi rattachés à un établissement a été évoquée.

Le prochain comité de pilotage aura lieu le mercredi 30 juin 2010.

Réactions....

Commençons par un petit point sur la situation :

- Les instances académiques n'ont aucune visibilité à long terme sur le dispositif. Les dotations varient chaque année, avec à chaque fois une incertitude sur le nombre de personnes qu'elles vont pouvoir recruter et les formations qu'elles vont pouvoir délivrer.
- Plus de recrutement de personnel sous contrat AED. Cela signifie des contrats de plus en plus courts et précaires, au maximum deux ans d'exercice. Donc des campagnes de recrutement tout au long de l'année, qui mobilisent des sommes de temps, de personnes et d'énergie considérables, alors qu'elles pourraient être mises à profit dans la communication avec les familles, le suivi des dossiers des enfants, la disponibilité vis à vis des AVS, bref, l'amélioration de la qualité du service.
- Depuis des années nous demandons à bénéficier de sessions de formation continue et de groupes d'échanges et d'appui à la pratique. Parce que nous rencontrons à chaque rentrée scolaire de nouveaux types de handicaps et parce que nous sommes isolées dans nos établissements, nous avons besoin d'échanger avec nos collègues et avec des professionnels du secteur pour améliorer, renouveler, faire évoluer nos pratiques. Mais ça aussi, ça ne participe qu'à l'amélioration du service, ce n'est que du luxe !!
- La formation d'adaptation au poste n'intervient parfois que six mois voire un an après la prise de fonction, certaines personnes la terminent en même temps que prend fin leur contrat !
- Aux avancées des réflexions sur la création d'un vrai métier d'accompagnement, le gouvernement répond par la création et l'utilisation massive d'un contrat encore plus précaire, le CUI. Sous ce contrat, les personnels seraient soit disant mieux encadrés sur les plans de la formation et de la réinsertion professionnelle. Réinsertion professionnelle !! Alors qu'aucun budget n'est prévu pour une formation d'adaptation au poste !?

Alors, la question qui vient spontanément à l'esprit est la suivante : combien de temps allons nous tenir dans ce bricolage ?

Si les acteurs de terrain mettent toute leur volonté à faire que le projet d'intégration scolaire des enfants handicapés se déroule pour le mieux, il semble que ce ne soit pas l'ambition du gouvernement. Comment prétendre faire de ce projet une priorité tout en précarisant sciemment l'ensemble du dispositif ?

Des contrats de deux ans sur des missions pérennes, suppression de la formation alors que ces mêmes missions demandent des compétences professionnelles particulières... cela ressemblerait plus à du sabotage !!

Mais au-delà du manque de respect, de reconnaissance et de considération pour les personnels AVS et leur travail au quotidien, cette régression toujours croissante représente un réel danger pour les enfants qui sont au cœur du dispositif. Il est en effet très difficile de concevoir comment les inclusions scolaires des élèves handicapés vont pouvoir se dérouler correctement quand les enseignants ont à faire face à l'augmentation de leurs effectifs d'élèves, et qu'ils devront en plus travailler avec des AVS non formées et qui partent tous les deux ans !!

Nous faisons notre possible pour que les personnes nouvellement recrutées puissent bénéficier de cette nécessaire formation d'adaptation au poste, et continuons à lutter pour la création d'un véritable métier de l'accompagnement, car **la précarité des AVS est celle de tout le dispositif d'intégration scolaire des élèves handicapés.**